



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-1660-S SAVANA 2000
Dossier lié : 9400279

Maisons-Alfort, le 3 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique SAVANA 2000 (numéro d'AMM : 2000507)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par TRADI AGRI, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique SAVANA 2000 (n° d'AMM : 2000507).

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation SAVANA 2000 a été retirée le 28 novembre 2007, la demande présentée par TRADI AGRI est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND